

VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN

MUNICIPAL

N° 11



Tostig tre ema ar bloavez pever ugent diouzm. Gwelond a reom an traou o tremen endro deom kalz re founnuz. Meur a hini ahanom kazi sur a garfe lakand an oroloj da jom a zav. Ne gaver ked amzer da zelled kalz a gostez na zoken deus or skend.

Barz parrez PLOUZANE n'es ked dishênel an traou deus al leh all, ha red es deom ive kerzed buan. Tudou koz Plouzané o deus gwellet ar barrez o chench feson dindan berr amzer.

An traou avad ne hellond derhel da vond ma n'eus ked a zarempredou mad etre an dud. Red eo deomp toud en em gompren kenetrezom hag gouzoud beza trugarezuz an eil e keñver egile.

Bezom prest da grogi gand ar bloaz nevez ha da genderhel gand al labour a gasom asamblez war-raog.

Bloavez mad deoh Plouzaniz, a greiz kalon, euz perz tud an Ti Kêr. Yehed da bep hini ha chañs vad d'an oll !

Fanch QUENET.

Nous voilà tout près de l'année 1980, nous voyons les choses défiler autour de nous autour de nous trop rapidement.

Beaucoup d'entre nous aimeraient arrêter les horloges. Nous ne trouvons plus le temps de regarder autour de nous, oubliant même de voir notre ombre.

Dans la commune de PLOUZANE les choses ne sont pas différentes d'ailleurs, il nous faut avancer vite. Les anciens Plouzanéens ont vu la commune se modifier dans un temps très court.

La bonne entente ne règnera que s'il y a d'excellentes relations entre les gens : il faut se comprendre et être tolérants les uns envers les autres.

Nous sommes prêts à entamer l'année nouvelle et, courageusement, à faire avancer les travaux.

Bonne année à vous Plouzanéens, de tout coeur, de la part du Conseil Municipal, bonne santé à chacun et bonne chance à tous.

François QUENET..

EDITORIAL DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur cette commune de PLOUZANE qui ne cesse de grandir malgré un ralentissement du rythme de la construction, un certain nombre de grands problèmes sont en voie de règlement.

Le premier, qui conditionne les autres, c'est celui des finances communales. En effet, la Municipalité d'aujourd'hui a trouvé une dette exceptionnelle, en particulier due aux investissements massifs en 1976 comme nous avons eu l'occasion de le dire précédemment dans ce bulletin.

PLOUZANE était, en 1977, une commune sinistrée du point de vue budgétaire et nous avons dû payer le personnel, à l'époque, à l'aide d'avance de la Trésorerie Générale.

Le second grand problème est incontestablement celui des écoles. Nous avons réalisé l'école de Coat Edern et, nul aujourd'hui, ne songerait à nous le reprocher.

Pour régler convenablement les problèmes scolaires dans la Z.A.C. il nous reste à construire un groupe de 8 classes et faire face à l'arrivée d'enfants qu'un programme de 400 logements en 5 ans, pavillons et petits collectifs ne manquera pas d'imposer. Si dans ce cas, la Communauté Urbaine réalise les bâtiments, c'est la Commune qui en assure le fonctionnement.

A la Trinité, le remplacement des baraques devra se faire dans les années 81 - 82.

Ce sera alors pour la Commune, la fin d'une époque difficile engendrée par la multiplication trop rapide de la population. 5 écoles en 10 ans !

Dès aujourd'hui, nous avons une idée claire des réalisations qui prendront le relais :

- SPORTS :

- . Salle de sport et de fête à Trémaïdic en 80 - 81
- . Gymnase à la Trinité en 82 - 83.
- . Terrains de foot-ball à Trémaïdic en 79 - 80 - 81

- SOCIO-EDUCATIFS :

- . Foyer Laïque Municipal en 80 - 81
- . Centres sociaux du Bourg et de la Trinité en 81 - 82
- . Equipements polyvalents de la Z.A.C. en 80 - 81

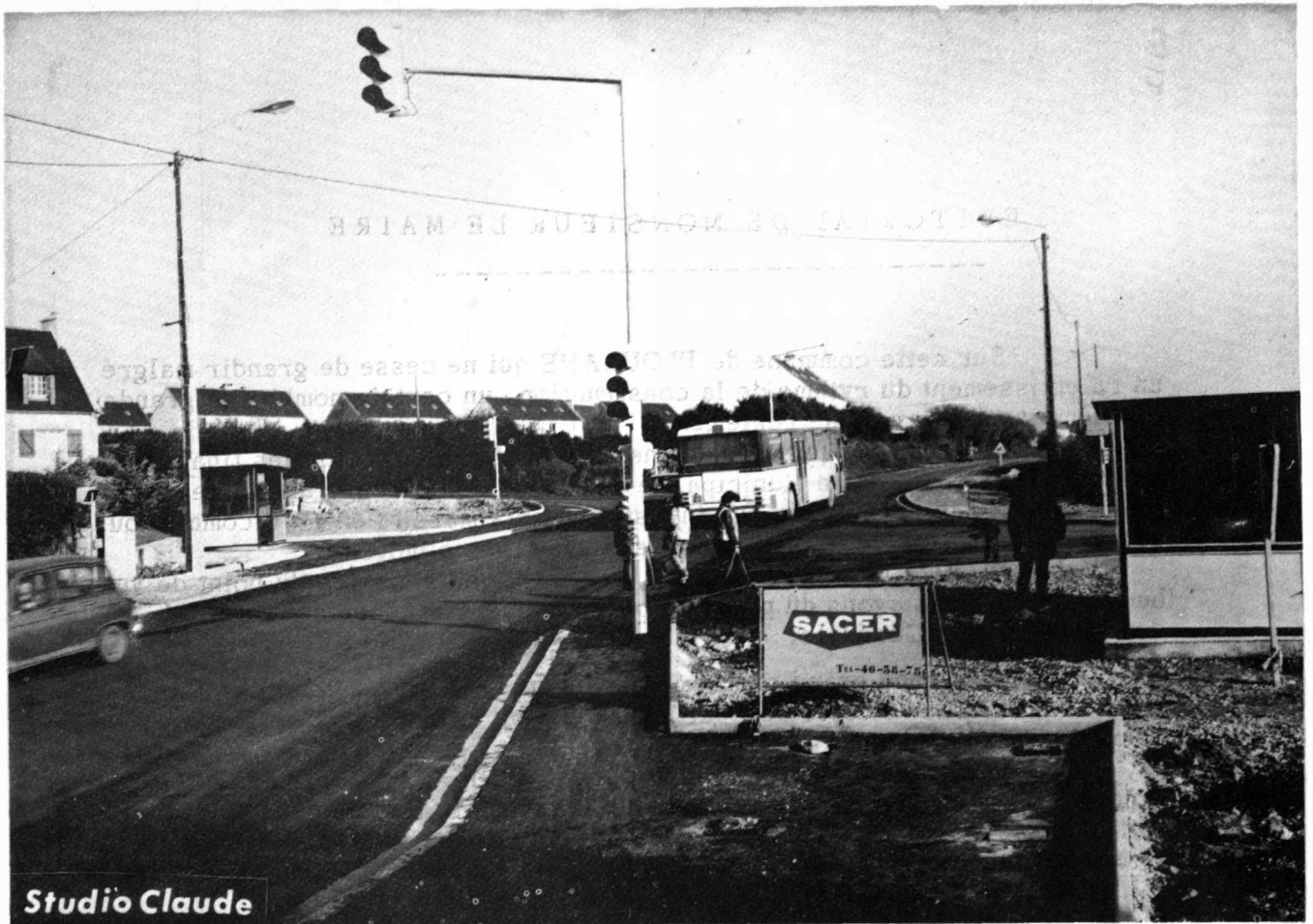
C'est un programme réaliste qui correspond aux besoins exprimés dans les quartiers et par les associations.

Les enfants d'aujourd'hui deviennent vite les adolescents de demain. Il est nécessaire de prendre bien conscience de ce problème qui est, pour la Municipalité, le souci numéro 1 de ces prochaines années.

Après avoir repris des forces, notre commune a aujourd'hui les moyens de cette politique.

Le Maire,





Aménagement du carrefour de Tréren



Finition des trottoirs du quartier de Kéramazé



Chantier de la rue de Kérallan

- Travaux rendus nécessaires par la mise en double sens de circulation et le raccordement de la piste de la rue de Kérallan, du parking, et de la piste de la route de Brest

LE CENTRE DE VIE DE LA TRINITE

Le Conseil Municipal a prévu la création d'un Centre de Vie à la Trinité, sur le terrain situé entre la rue de Kérallan, la rue des Myosotis et le C.D.12 (la route qui relie la Trinité au Bourg de PLOUZANE).

Nous présentons ici le projet d'aménagement de ce terrain. Le plan de masse montre où seront situés le C.E.S. (prévu pour 450 élèves), le gymnase, le terrain de sports, le Foyer Laïque et la grande salle de 300 m², et le Centre Social, avec un Club de Jeunes à l'étage.

Un parking assez important dessert ces équipements, et la piste cyclable qui doit relier La Trinité à Kroas Saliou et au bourg de PLOUZANE longera le C.E.S. et le gymnase et passera entre le Foyer Laïque et le terrain de sports.

Deux projets sont déjà bien avancés, et nous pouvons déjà les présenter :

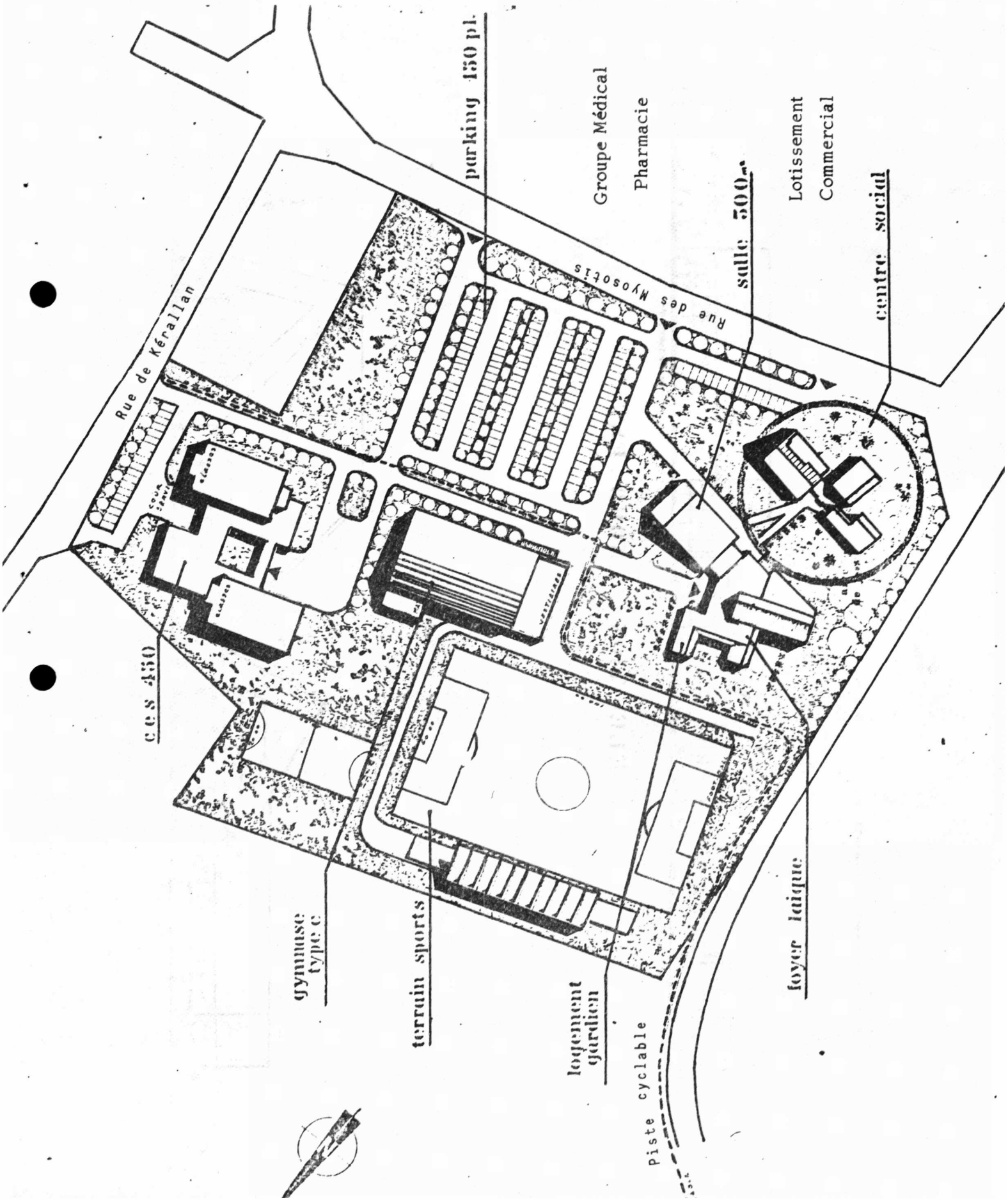
- LE FOYER LAIQUE (construction prévue en 1980) : le plan du rez de chaussée et de l'étage, et le dessin des façades Nord-Est et Sud-Ouest permettent d'avoir une idée de l'ensemble du bâtiment.

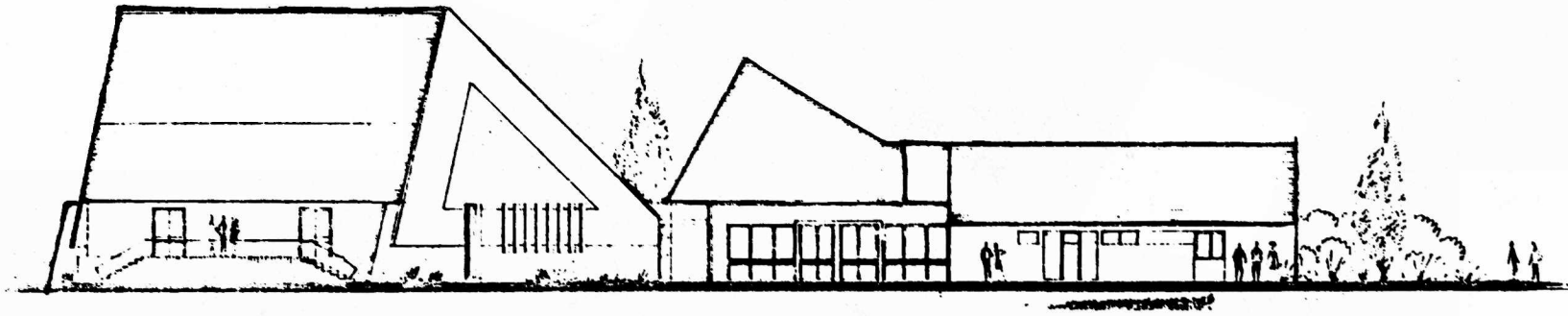
- LE CENTRE SOCIAL (construction prévue en 1981 ou 1982) : présentation de la façade Sud, du plan du rez de chaussée et de l'étage.

Le Centre Social du bourg, qui a été présenté dans le dernier bulletin sera probablement construit avant celui de la Trinité.



AMENAGEMENT DU TERRAIN DE KERALLAN





ELEVATION NORD . EST

FACADES

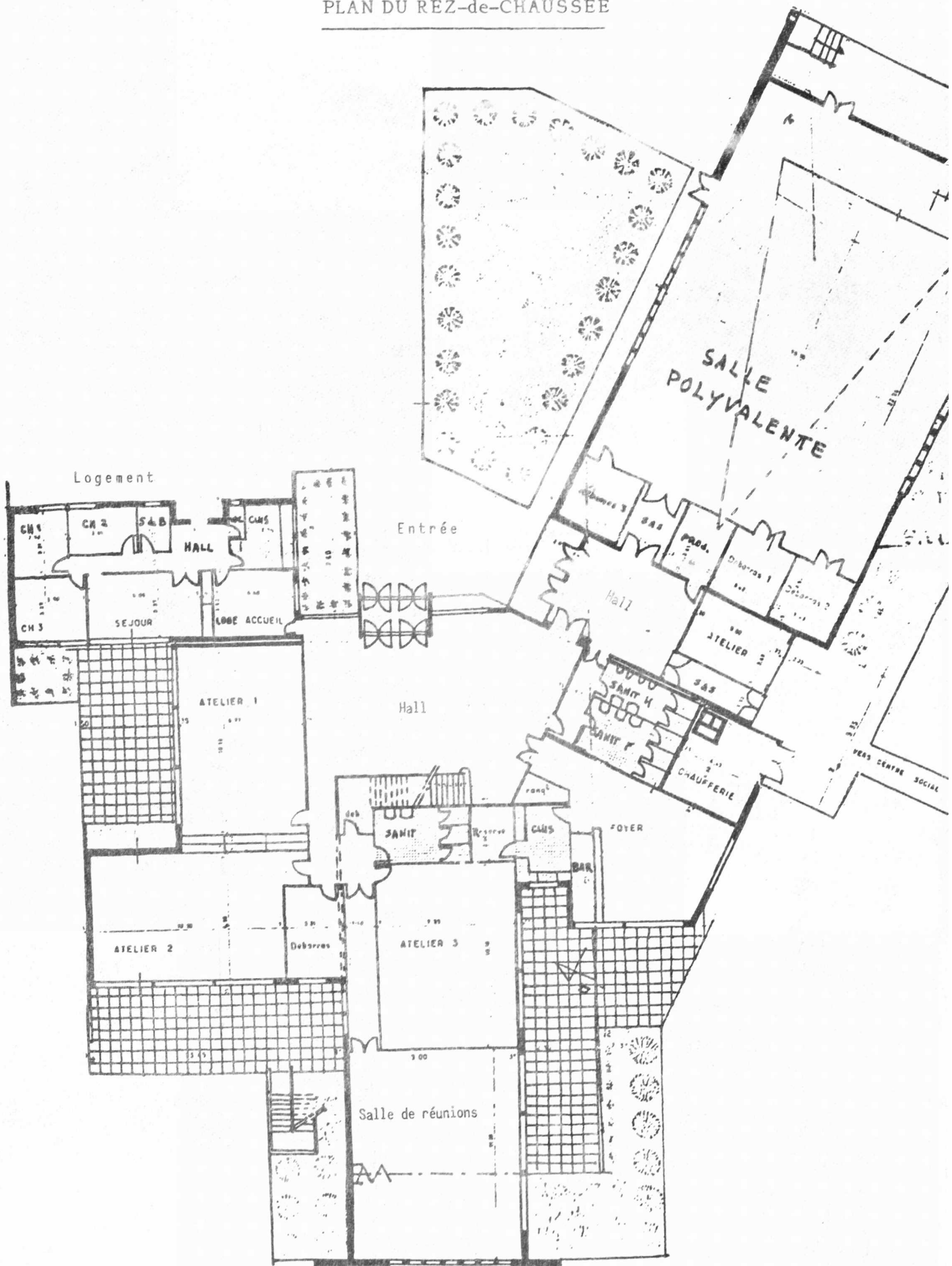
FOYER LAÏQUE MUNICIPAL



ELEVATION SUD . OUEST

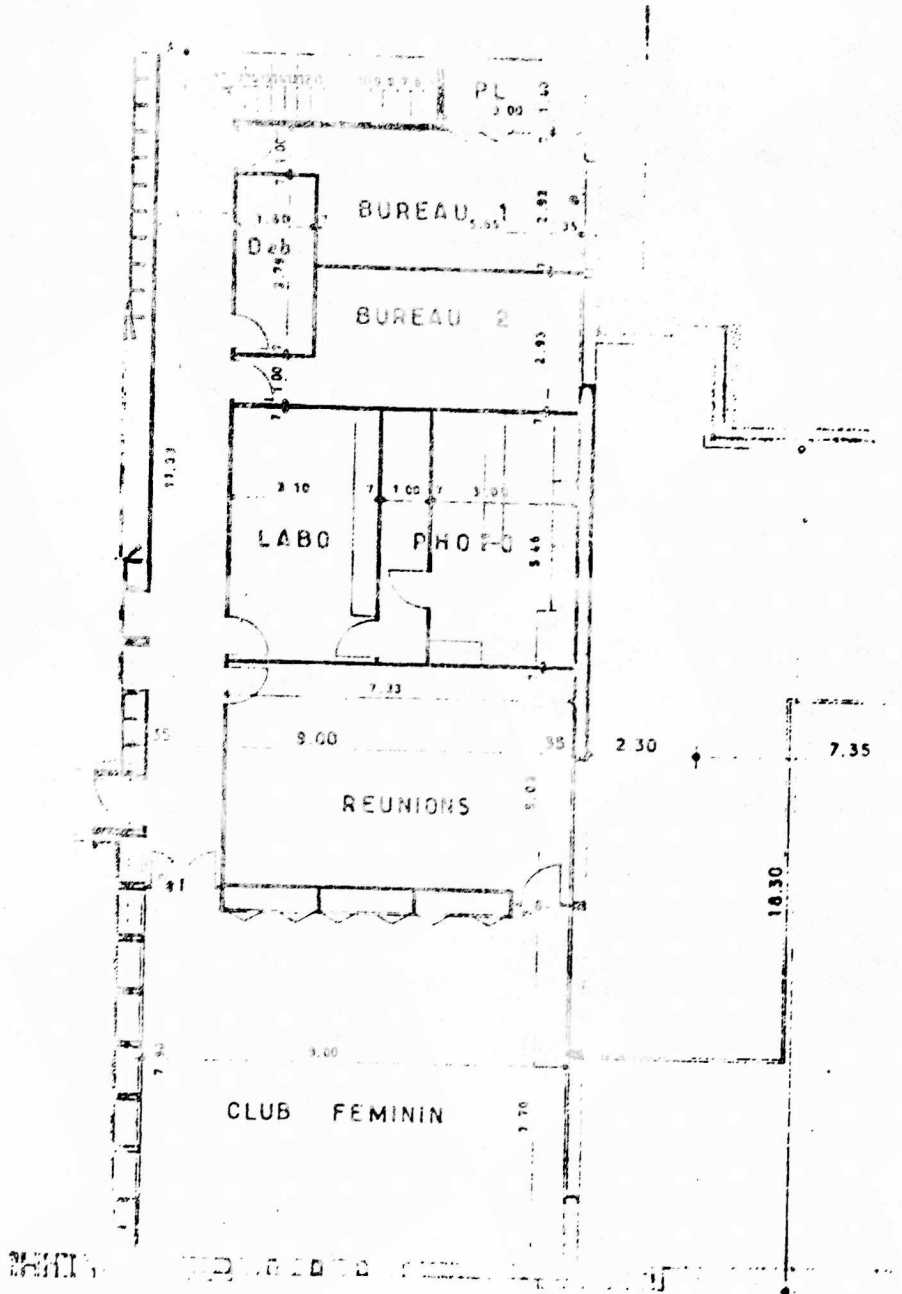
FOYER LAIQUE MUNICIPAL

PLAN DU REZ-de-CHAUSSEE

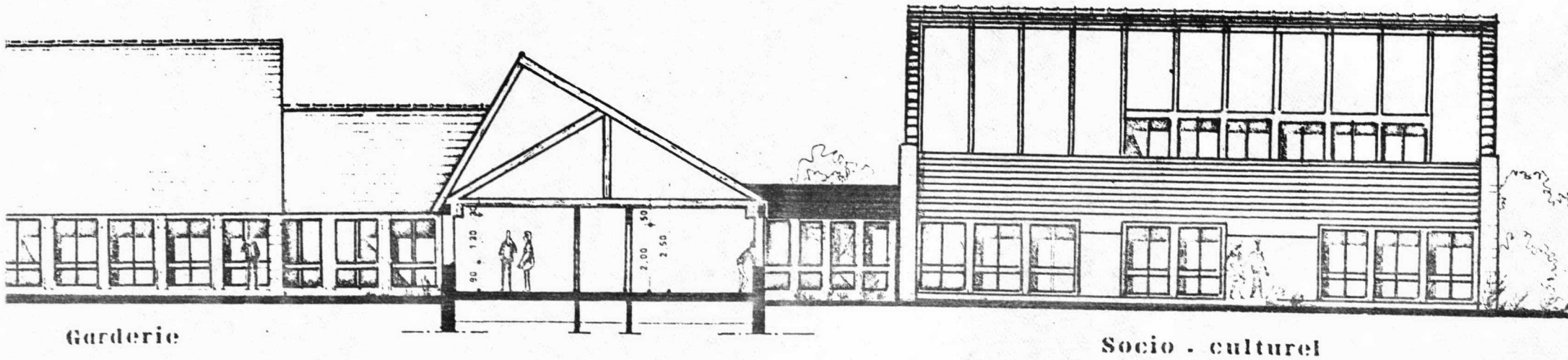


FOYER LAIQUE MUNICIPAL

PLAN DE L'ETAGE



CENTRE SOCIAL DE LA TRINITE



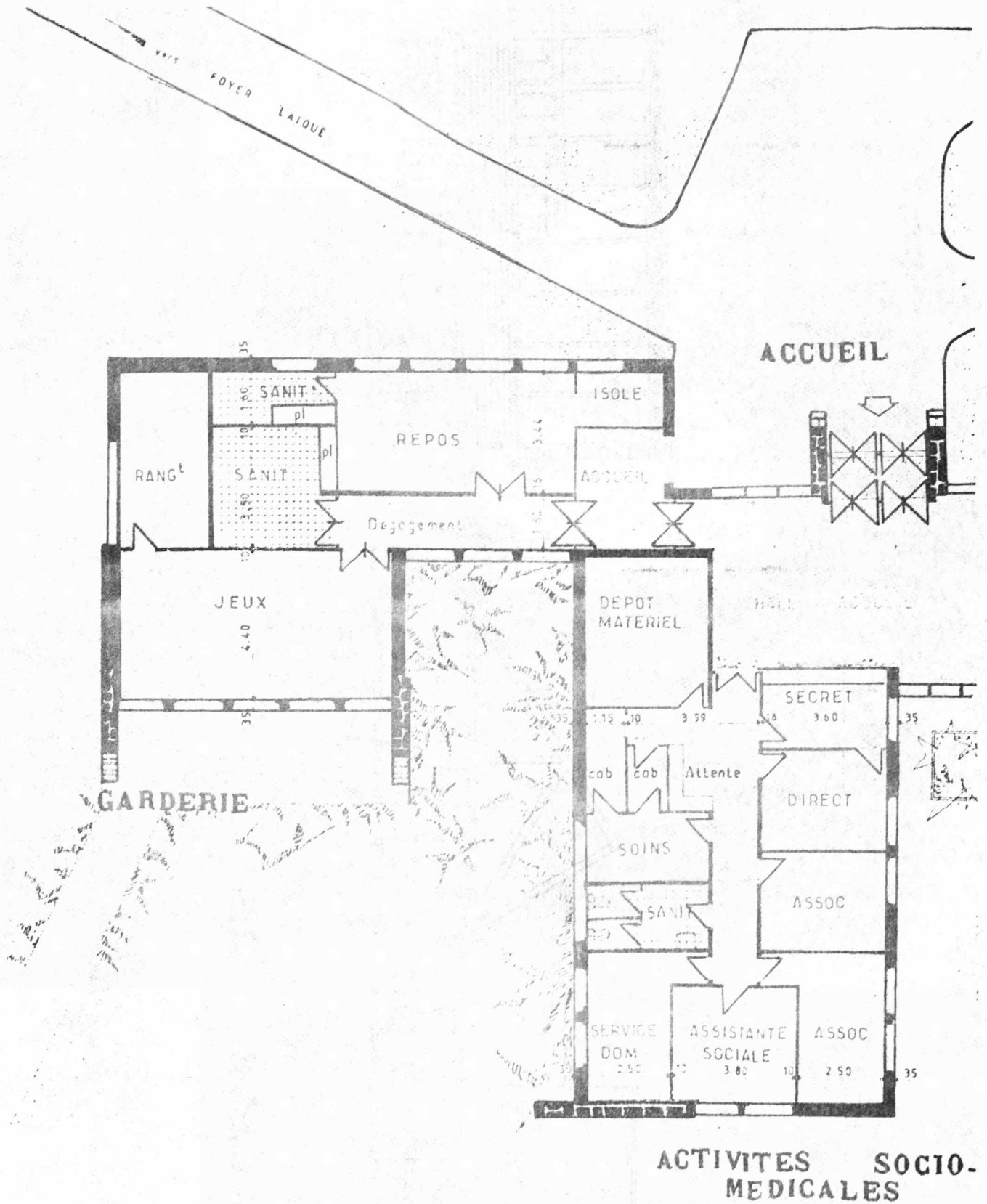
Garderie

Socio - culturel

FACADE SUD

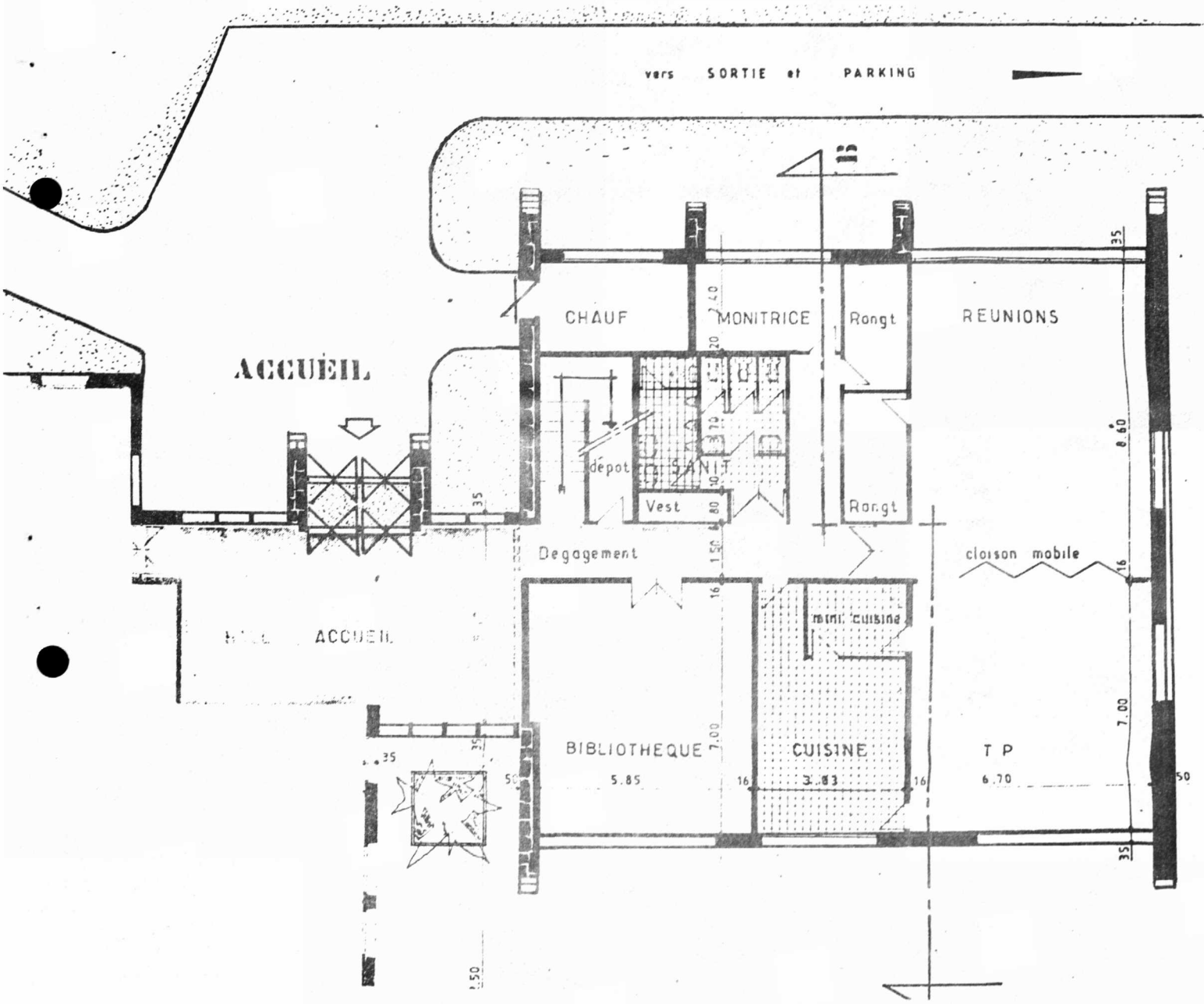
CENTRE SOCIAL DE LA TRINITE

PLAN DU REZ-de-CHAUSSEE (1)



CENTRE SOCIAL DE LA TRINITE

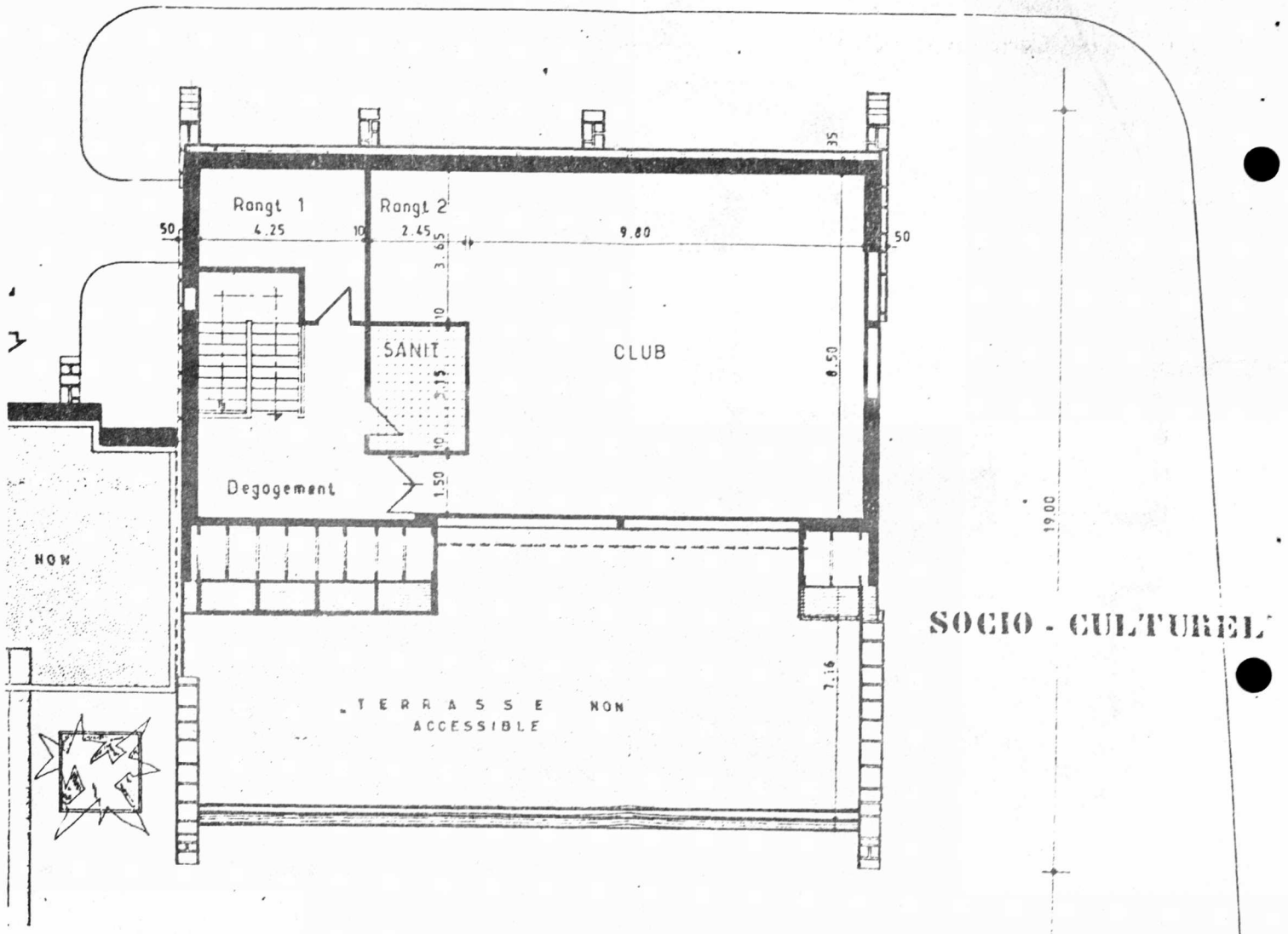
PLAN DU REZ-de-CHAUSSÉE (2)



CENTRE SOCIAL DE LA TRINITE

PLAN DE L'ETAGE

CLUB DE JEUNES



SÉCURITÉ SOCIALE

CARTE D'ASSURÉ SOCIAL

ET D'IMMATRICULATION

Cette carte est personnelle car elle comporte des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

SÉCURITÉ SOCIALE

Les Caisses Primaires

d'Assurance Maladie du Finistère

ont décidé de faire bénéficier

leurs assurés d'un nouveau service

LA CARTE D'ASSURÉ SOCIAL

La diffusion de ce document qui contient les informations essentielles

sur la situation et les droits de chaque assuré social et de sa famille,

va intervenir dans les derniers jours du mois d'Octobre 1979.

CAISSE PRIMAIRE EXPÉDITRICE

BREST

N° D'IMMATRICULATION DE L'ASSURÉ A REPRODUIRE SUR TOUT DOCUMENT ET CORRESPONDANCE

1 36 12 76 661 007 60

DUPONT
COULANGE
DUPONT
DUPONT
DUPONT

BÉNÉFICIAIRE(S)

JEAN
MARGUERITE
HERVE
ISABELLE
OLIVIER

NÉ(S) LE

08/12/36 01
03/03/38 02
24/07/61 11
19/06/62 12
10/02/67 13

DROITS JUSQU'AU

31/03/80
31/03/80
31/12/79
A JUSTIFIER
31/03/80

100 % JUSQU'AU

XXXXXXXXXXXXX
20/01/80
XXXXXXXXXXXXX
30/09/81
XXXXXXXXXXXXX

IMMATRICULATION
28/06/60
101 28/06/60
RÉGIME PRINCIPAL

CAISSE DE PRESTATIONS
291 28/06/60
XXX XXXXXXXX
RÉGIME SECONDAIRE

306

N° ET ADRESSE DE VOTRE CENTRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

RUE DE SAVOIE

29279 BREST

SIGNATURE DE L'ASSURÉ ATTESTANT L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS

MR DUPONT JEAN
9 RUE DE L'ALMA
29200 BREST

Toute fraude ou Fausse déclaration est punie d'amende ou de prison (Art. L 409 Code S S. 150 Code Penal).

CARTE VALABLE A COMPTER DU

07/09/79

TOUTE CARTE ANTERIEURE EST A DETRUIRE

MR DUPONT JEAN

BANQUE 15540 AGENCE 29744 COMPTE 00522840710

DESTINATAIRE ET MODE DE PAIEMENT

POURQUOI L'ÉDITION DE CE NOUVEAU DOCUMENT ?

Il ne s'agit pas d'une «paperasse» supplémentaire puisque la carte d'Assuré Social regroupe des informations contenues précédemment sur plusieurs documents que l'assuré détenait :

- Carte d'immatriculation
- Notication du droit à l'exonération du ticket modérateur,
- Attestation annuelle d'activité salariée, etc...

Son édition vise, en outre, à :

- Satisfaire aux obligations de la loi «informatique et liberté» imposant aux utilisateurs de moyens de travail automatisés la communication des informations enregistrées dans les fichiers aux personnes concernées ;
- Faire contrôler par les assurés la validité des informations enregistrées à leur sujet et provoquer une mise à jour systématique ;
- Faciliter les relations des assurés avec les tiers lorsqu'ils doivent justifier de leurs droits.

La carte d'Assuré Social constitue une mesure de simplification.

COMMENT SE PRÉSENTE-T-ELLE ?

La Carte d'Assuré Social est constituée de deux feuillets :

- **La Carte d'Assuré Social et d'Immatriculation proprement dite (de couleur violette),**
- **L'extrait de Carte d'Assuré Social et d'Immatriculation (de couleur jaune) .**

La **Carte d'Assuré Social proprement dite** contient des informations sur :

- l'identification de l'assuré et des membres de sa famille pouvant bénéficier de prestations sur son compte (noms, prénoms, date de naissance) ;
- les droits aux prestations de l'assuré et de ses ayants-droit ;
- l'exonération du ticket modérateur pour l'assuré ou ses ayants-droit ;
- l'immatriculation de l'assuré (date d'effet, régime, etc...) ;
- le centre de rattachement de l'assuré pour le remboursement des prestations ;
- l'adresse où lui seront adressés les règlements et le mode de paiement utilisé.

L'extrait de la Carte d'Assuré Social et d'Immatriculation ne comporte que les éléments d'identification de l'assuré. Il a été conçu pour permettre aux assurés d'apporter la preuve de leur immatriculation sans avoir à communiquer des informations confidentielles.

(exemple : nouvel employeur, S.N.C.F..pour billet congé payé, ect...).

QUAND VA-T-ELLE ETRE DISTRIBUEE ?

Une **édition de masse** va intervenir à la fin du mois d'Octobre. Tous les assurés sociaux percevant des prestations des Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Nord-Finistère (BREST) et du Sud-Finistère (QUIMPER) doivent recevoir une Carte d'Assuré Social et d'Immatriculation, sauf si aucune prestation ne leur a été servie depuis plus de deux ans.

A partir de ce moment, à chaque fois qu'un des éléments figurant sur la Carte devra être modifié, une nouvelle Carte sera éditée :

Exemple : *changement de la situation familiale*
 enregistrement d'une nouvelle période de droit
 modification d'adresse ou de mode de règlement etc...

Pour les assurés bénéficiant de droits permanents ou semi-permanents, (*exemples : pensionnés vieillesse, invalides, etc.....*), une réédition automatique annuelle sera réalisée, quinze jours avant la date d'échéance des droits figurant sur la Carte en possession de l'assuré.

En cas de perte ou détérioration, un duplicata pourra être obtenu sur demande de l'assuré.

COMMENT DOIT-ELLE ETRE UTILISEE ?

La Carte d'Assuré Social et d'immatriculation est un document **utile**.

Comme son permis de conduire, ou sa Carte Nationale d'Identité, **l'assuré doit toujours être en mesure de la présenter**. C'est pourquoi elle doit être conservée soigneusement.

Elle devra être utilisée par l'assuré :

- **Pour justifier de sa qualité d'assuré social** (en remplacement de la carte d'immatriculation).

Elle sera présentée lors de l'embauchage par un nouvel employeur aux services de la Caisse à l'appui d'une demande de changement de Caisse ou de Centre de paiement, etc...

- **Pour apporter la preuve** de droits aux prestations et éventuellement d'une exonération du ticket modérateur, du centre de rattachement duquel il dépend, auprès de tiers avec lesquels il est possible de limiter les avances de frais : établissements de soins, pharmaciens, infirmiers, etc...
- **Pour vérifier** la nature des informations dont la Caisse a connaissance et provoquer les modifications nécessaires **le plus tôt possible**. La carte périmée devra être adressée au centre de Sécurité Sociale en fournissant si besoin les documents justifiant les modifications demandées : situation familiale (fiche d'état civil), prolongation de droit (attestation annuelle d'activité salariée, certificat de scolarité, etc...), changement d'adresse, modification de mode de règlement (relevé d'identité postal ou bancaire)

Tout assuré se présentant à nos guichets devra pouvoir fournir sa Carte d'Assuré Social.

L'expédition de près de 300.000 Cartes d'Assuré Social et d'immatriculation va inévitablement amener certains problèmes.

- Les modifications d'adresse des assurés n'étant jusqu'à présent connues des Caisses qu'à l'occasion d'une demande de prestations, un certain nombre de documents ne pourront pas parvenir à leur destinataire.
- Les informations figurant sur la Carte apparaîtront peut-être comme incomplètes ou inexactes. Ce sera particulièrement le cas quand des décès ne nous auront pas été signalés.

Les assurés sociaux ne devront pas hésiter à se mettre en rapport avec les centres de Sécurité Sociale pour obtenir : la délivrance d'une carte, des rectifications, des renseignements.

Les Caisses ont prévu de mettre en place tous les moyens permettant de satisfaire à ces demandes.

PERMANENCES ASSUREES A LA MAIRIE

A.N.P.E. : 1er mercredi du mois de 8 h 30 à 11 h 30

CONSEILLER PROFESSIONNEL DE L'A.N.P.E. : 1er jeudi du mois
de 14 h à 17 h

BUREAU D'AIDE SOCIALE : Tous les samedis, de 10 h à 11 h 30.

ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.D.A.S.S. : le 3 ème jeudi du mois
de 14 h à 16 h

CONSULTATION DES NOURRISSONS : Le 3 ème mardi du mois, de
9 h 30 à 11 h 30

PERCEPTEUR : 2 ème mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement arrivées sur la Commune, les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 28 février 1980, doivent demander en Mairie leur inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 1979.



POUR LE SUD-EST ASIATIQUE

Le Sud-Est Asiatique est actuellement bouleversé par des événements dramatiques :

- au Cambodge, toute une population est menacée par la famine et la guerre.

- au Sud Vietnam, des habitants fuient leur pays en nombre si important et dans des conditions telles que de graves problèmes de survie de santé et d'accueil des survivants se posent.

N'oublions pas les anciennes responsabilités de la France dans la péninsule Indochinoise.

Beaucoup de Français ont été touchés par ces drames et ont organisé l'accueil de réfugiés Sud-Vietnamiens. A BREST, plusieurs associations se sont groupées et ont formé un "Comité de Réfugiés Sud-Vietnamiens" auquel participent la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale. La Municipalité a pu mettre à la disposition de réfugiés plusieurs logements. Les associations travaillent pour faciliter l'insertion de ces familles dans notre société.

Que pouvons-nous faire à PLOUZANE ? Nous ne disposons pas de logement social; c'est pourtant le premier problème à résoudre avant d'agir concrètement. Le deuxième point, bien plus important, est celui d'un emploi. L'insertion d'une famille étrangère dans notre société, sa survie d'un point de vue économique, passe par un travail rémunéré stable. A un moment où les problèmes économiques de notre région se posent aussi d'une façon dramatique, où nous ne voyons que trop souvent les difficultés créées par le chômage et les conflits sociaux, la Municipalité n'est pas en mesure à elle seule, de garantir à PLOUZANE (commune résidentielle de 8000 habitants, où le nombre d'emplois est inférieur à 500), un emploi pour une famille de réfugiés.

Certes, les problèmes existent aussi chez nous, mais doivent-ils nous faire oublier ce qui se passe ailleurs ?

La majeure partie des hommes et femmes de notre planète fait partie du Tiers-Monde. Ils sont extrêmement défavorisés dans le système économique mondial, qui ne fait qu'accroître l'écart entre les pays pauvres et les pays riches. Les deux-tiers de la population du globe connaissent la faim et subissent des conflits armés trop souvent provoqués par les impérialismes des grandes puissances. Nos moyens d'information oublient trop souvent ces catastrophes (la famine notamment) pour privilégier d'autres événements (comme le refus d'un parti politique). Nous ne pouvons que regretter l'exploitation que fait l'Etat et les partis politiques au pouvoir de cette affaire.

Aujourd'hui, nous restons à l'écoute de toute proposition concrète; dans l'immédiat, la Municipalité de PLOUZANE tient à témoigner de sa solidarité envers les populations du Sud-Est Asiatique, en apportant une aide financière, sous forme d'une subvention de 3 000 francs à la Croix Rouge.

A.D.A.P.E.I. du Finistère
1bis, rue Joseph Halléguen
B.P. 421

29126 - QUIMPER CEDEX

"AUX FAMILLES AYANT UN GRAND HANDICAPÉ A DOMICILE"

L'A.D.A.P.E.I. du Finistère, en accord avec les autres associations de handicapés, a cherché le meilleur moyen de venir en aide aux familles qui ont un grand handicapé à domicile, quel que soit son âge.

Elle a donc pensé à un service d'aide à domicile adapté au cas médical et mental du handicapé, qui, sous contrôle médical, serait assuré par des personnes qualifiées : psychologue, infirmière, kinésithérapeute, aide médico-psychologique, aide-soignante, éducateur, "tierce personne" ayant subi une formation, suivant un rythme d'intervention à déterminer suivant le cas médical et social.

Mais il s'avère que l'allocation actuelle "tierce personne" dans la plupart des cas, est très insuffisante pour répondre au besoin des soins répétés, aux progrès à obtenir, à l'épanouissement du handicapé, et au soulagement et à l'aide que la famille est en droit d'attendre.

Une étude est déjà en cours auprès des différents organismes sociaux. Mais avant d'entreprendre toute démarche officielle, nous devons évaluer les besoins.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à toutes les familles ayant un handicapé à domicile, soit à BREST, soit dans la région urbaine ou périphérique, qui seraient intéressées par notre projet et nous leur demandons de bien vouloir se faire connaître (sans engagement de leur part), en nous retournant le papillon ci-dessous à :

A.D.A.P.E.I. du Finistère
1bis, rue Joseph Halléguen
B.P. 421

29126 QUIMPER CEDEX

Monsieur, Madame (Nom, prénom).....
Adresse :
Ayant un handicapé de (âge).....
Serait intéressé par un service d'aide et de soins à domicile..
A préciser éventuellement (nature du handicap)
-
-
-

A LA DECOUVERTE DE PLOUZANÉ.

INTRODUCTION (IV).

Les Plouzanéens et les autres.

Plouzanéen se dit en breton Plouzaniz, ou plus justement Plouiz Sane, c'est-à-dire "paroissien de Sané".

Traditionnellement, la commune se divise en deux grandes parties:

l'Arvor et l'Argoad. L'Arvor est la partie proche de la mer (mor = mer). L'Argoad, de koad = bois, qualifie les terres de l'intérieur. La limite entre les deux parties est matérialisée par les routes reliant Coatuellen, La Trinité, Kroaz-Saliou, le bourg et Feunteun-Zané. Cette division du territoire communal n'est pas administrative, elle est le produit de la tradition.

L'appartenance d'un village à l'Argoad ne fait pas de doute, par contre, il existe la notion d'être "plus ou moins enfoncé" dans l'Arvor. Cela correspond à une réalité géographique liée à la position même du village, plus ou moins proche de la mer.

Autrefois au moment de la grand-messe dominicale, les gens de l'Arvor occupaient le côté droit de l'église, laissant le gauche à ceux de l'Argoad.

Une autre division de la commune est liée aux lieux de culte qui drainent à eux chaque dimanche les paroissiens. Ceux de l'Argoad se rendent pour la plupart à l'église paroissiale, ceux de l'Arvor viennent à la chapelle de La Trinité. Une importante partie, comprise entre le bourg de Plouzané et la route du Conquet se partage entre les deux. Cette section est appelée l'"Ile" (Enezenn), ce qui rend compte de sa position particulière. Le critère qui joue dans le cas présent est la proximité.

La commune de Plouzané avoisine celles de Saint-Pierre-Quilbignon et de Guilers à l'est, de Saint-Renan au nord, de Locmaria et de Ploumoguer (et autrefois de Flouarzel) à l'ouest.

Les rapports avec les gens de Saint-Pierre (Kerber) sont limités et cela, dit-on, vient surtout de l'attitude hautaine des Quilbignonais. Seul le village de Coatuellen se tourne vers la commune voisine et surtout à cause de la proximité des écoles.

Entre Guilers et Plouzané, il y a la large dépression marécageuse de l'Ildut. La grande occasion de rencontre entre les habitants des deux communes est le pardon de Bodonou qui se déroule tous les ans au mois de septembre.

Depuis des siècles, Saint-Renan joue un rôle important dans la vie du pays: barre ducale au Moyen-Âge, sénéchaussée jusqu'en 1691, chef-lieu de canton depuis la Révolution, c'est aussi un marché important pour l'économie locale. La proximité d'un tel centre a fortement attiré toute la partie nord de la commune. Cette partie a été rattachée à Saint-Renan en trois temps: 1850, 1955 et 1970.

L'inhospitalité des gens de Plouarzel est paraît-il proverbiale. On raconte ici que le géant Gargantua de passage dans ce pays n'y trouva nul gîte ni couvert. Il dut poursuivre son chemin et c'est ainsi qu'il arriva à Plouzané. Il y fut bien reçu. Il voulut alors remercier ses hôtes Plouzanécens, ce qu'il fit à sa façon: grâce à sa force, il enleva les gros blocs de pierre qui parsemaient à cette époque les champs de Plouzané. Il les jeta au loin, en direction de Plouarzel. C'est là qu'on les rencontre encore aujourd'hui...

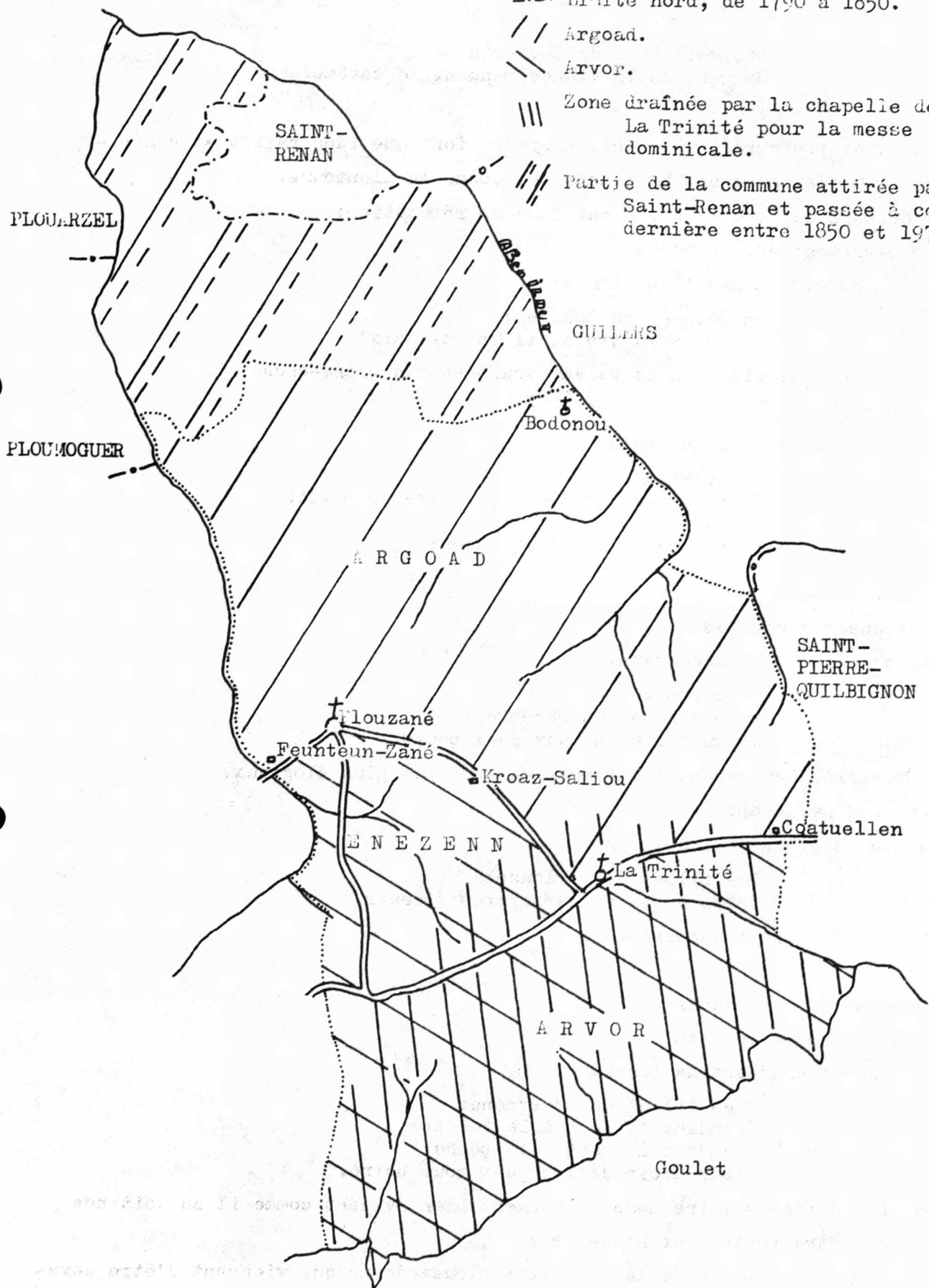
Les rapports avec Locmaria sont ambigus. Les deux communes ont une même origine, les mariages sont fréquents entre les deux communautés, et pourtant leur opposition est fameuse. La tradition plouzanéenne est riche de souvenirs de bagarres entre garçons ou conscrits. Les proverbes moqueurs ne manquent pas pour accabler les voisins, ainsi:

Loumariaiz difesoun
Drebet ganto veoc'h ar persoun
Hag ar persoun keaz
N'eus ket ken na veoc'h na leaz;
Pa deu Fask
Dond a ra da Blouzane da glask,
Hag a-benn zul ar Pantekost
Ne choum mui nemet al lost.

Les habitants de Locmaria sans vergogne
Ont mangé la vache du recteur
Et le pauvre recteur
N'a plus ni vache ni lait;
Quand vient Pâques
Il vient en chercher à Plouzané,
Mais pour le dimanche de la Pentecôte
Il ne lui en reste plus que la queue.

Les divisions traditionnelles de la commune de Plouzané.

- Limites actuelles de la commune.
- - - - - Limite nord, de 1790 à 1850.
- /// Argoad.
- \\ Arvor.
- ||| Zone drainée par la chapelle de La Trinité pour la messe dominicale.
- ||| Partie de la commune attirée par Saint-Renan et passée à cette dernière entre 1850 et 1970.



On affirme aussi:

Loumariaiz

A zreb kig e koraiz.

Les habitants de Locmaria
Mangent de la viande pendant le carême.

En quelques proverbes, les Plouzanéens se font une idée rapide et généralement peu flatteuse des habitants des communes alentours.

Les pêcheurs du Conquet n'ont pas fameuse réputation:

Eur pesketour euz ar Gonk:

Tri eñ gounid, c'hwec'h eñ lounk!

Un pêcheur du Conquet:
Il en gagne trois, il en boit six!

Les habitants de Plouvien ne valent vraiment pas grand-chose:

E Plouvien

Daou vraz da ober unan vihen.

A Plouvien
Il faut deux grands pour faire un petit.

Ceux de Bourg-Blanc ne sont pas à fréquenter:

E Bourc'h-Wenn

N'ez-eus den kristenn:

Nag e kreiz nag e daou penn.

A Bourg-Blanc
Il n'y a pas un chrétien:
Ni au milieu ni aux deux bouts.

Les proverbes concernant les femmes ne sont pas plus élogieux:

Merc'hed Kerlouan:

Pennou kalet ha reriou ledan.

Les filles de Kerlouan:
Têtes dures et larges postérieurs.

Quant à celles de Douarnenez:

Merc'hed Douarnenez

E-pad an deiz o prenest

E-pad an noz o pesketa

Evid kaout arc'hant da lounka.

Les filles de Douarnenez
Pendant le jour à la fenêtre
Pendant la nuit à la pêche
Pour avoir de l'argent pour boire.

Bien entendu nos voisins nous le rendent bien, visant comme il se doit nos cloches, notre recteur et nous-mêmes!

Les différents aspects de la mentalité plouzanéenne qui viennent d'être développés ne sont plus aussi sensibles aujourd'hui mais ils sont encore vivants dans le vieux fond de la population locale.

COMTE-RENDU DES ELECTIONS AU

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE BREST

DU 12 DECEMBRE 1979

COLLEGE SALARIES

	Sections					Totaux
	Industrie	Commerce	Agric- culture	Activités diverses	Enca- drement	
Inscrits	47	94	20	123	277	591
Votants	50	58	10	92	202	412
Exprimés	50	57	8	92	198	405
Ont obtenu :						
Liste C.G.T.	8	12	0	7	5	32
Liste C.F.D.T.	23	28	6	68	134	259
Liste F.O.	13	9	1	14	16	53
Liste C.F.T.C.	4	3	1	3	17	28
Liste C.G.C.	0	3	-	-	26	29
Liste Alliance pour Libertés Syndicales	2	2	-	-	-	4
Totaux ...	50	57	8	92	198	405

COLLEGE EMPLOYEURS

Inscrits	8	11	6	17		42
Votants	5	5	6	7		23
Exprimés	5	3	6	6		20
Ont obtenu :						
Liste Union Inter- professionnelle Patronale	5	3	-	6		14
Liste Entente Orga- nismes Agricoles .	-	-	6	-		6

COMPARAISON DU MONTANT PAR HABITANT
DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
VERSEE PAR L'ETAT AUX COMMUNES EN 1979

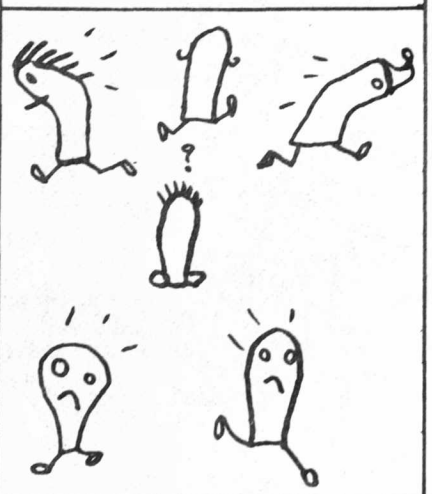
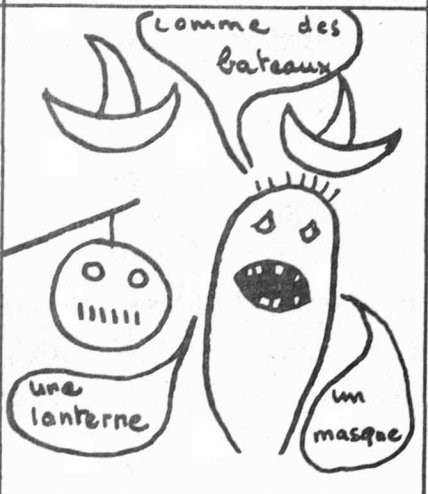
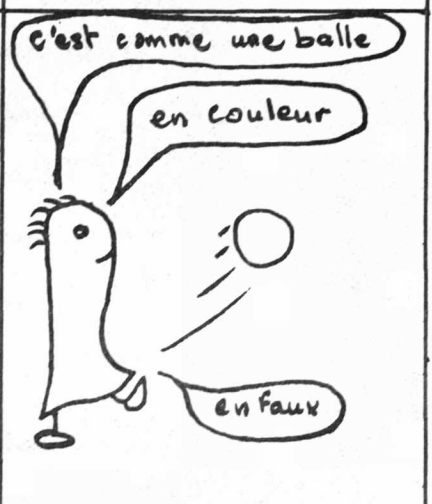
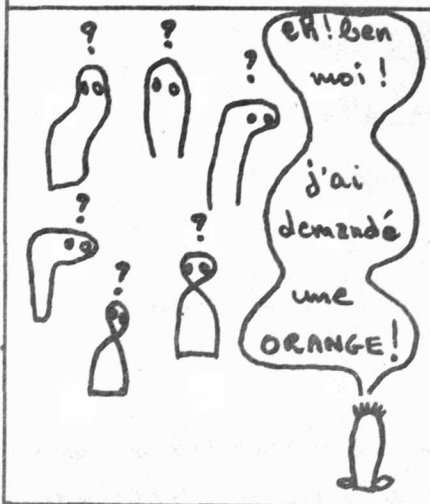
A plusieurs reprises nous avons exposé quelles injustices frappent les communes devant l'imposition locale (taxe d'habitation - taxe foncière bâtie, non bâtie - taxe professionnelle). Ces taxes représentent la principale recette des communes (2 153 373 F pour PLOUZANE en 1979).

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat constitue la 2ème recette (2 092 936 F en 1979).

Le tableau ci-dessous montre les différences de versement de la dotation globale par habitant dans les communautés urbaines, et illustre les injustices flagrantes de cette répartition.

: 1 - LILLE..... 857 F	: 5 - CLERMONT-FERRAND..... 561 F
:(sans la Communauté urbaine)	:(sans la communauté urbaine)
: 2 - GRENOBLE..... 740 F	: 6 - BREST + CUB..... 525 F
:(sans la communauté urbaine)	: 7 - REIMS..... 497 F
: 3 - TOULON..... 665 F	:(sans la communauté urbaine)
:(sans la communauté urbaine)	: 8 - MONTPELLIER..... 453
: 4 - RENNES..... 573 F	:(sans la communauté urbaine)
:(sans la communauté urbaine)	: 9 - C.U.B. + PLOUZANE.... 416 F
:(sans la communauté urbaine)	: 10 - BREST..... 375 F
:(sans la communauté urbaine)	:(sans la communauté urbaine)
:	: 11 - PLOUZANE..... 266 F
:	:

D'OU VIENT LA CRISE ?..



JEUNES

VOUS AVEZ ENTRE 14 ET 18 ANS

Savez-vous que vous représentez presque 30 % de la population de notre commune ?

- Est-ce que vous aimez la vie à Plouzané ?*
- Que faites-vous pendant votre temps libre ?*
- Que pensez-vous de votre cadre de vie ?*
- Qu'est-ce qui vous manque le plus à Plouzané ?*
- Quelles sont les propositions que vous voudriez faire ?*

Vous avez l'occasion de nous le dire : venez chercher un questionnaire à la Mairie (si vous n'en avez pas déjà eu un, par l'école ou par un copain), discutez-en entre copains pendant les vacances de Noël, et répondez.

Cette enquête sur les besoins des jeunes est faite par la Commission Municipale Affaires Sociales (Mesdames MARCHALOT et QUERE, Monsieur SICHLER).

"Si vous êtes en 4ème ou en 3ème à PLOUZANE,
vous aurez ce questionnaire à l'Ecole"